



Association Le Pic Vert  
24 place de la Mairie  
38140 Réaumont

**LE PIC VERT**

## Bienvenue à la réserve du Pic Vert

### REGLEMENT

#### de la Réserve de la carrière de Rives (38)

L'accès sur les sentiers balisés, aux observatoires est libre. Il faut être adhérent (10€ individuel et 15€ famille) pour faire des photos dans les observatoires.

#### Sont interdits :

- La circulation hors des sentiers balisés, pour la tranquillité de la faune et la protection de la flore.
- La circulation d'engins motorisés sauf les engins d'entretien et de sécurité, la circulation à vélo ou à cheval.
- La chasse et le piégeage.
- Les feux, les dépôts de déchets, l'épandage de pesticides ou d'engrais chimiques.
- Le camping et la baignade.
- Le bruit, la musique, les pétards.
- Les chiens non tenus en laisse.
- Tout prélèvement sans l'autorisation du gestionnaire (plume, ossements, pierre, sable, plante, graine, fruits, champignons ...)
- Les dépôts de charognes sont interdits sans autorisation du Pic Vert.

Les visites guidées de groupes doivent être autorisées par le gestionnaire, l'association Le Pic Vert.

Les véhicules seront garés au parking de la réserve, chemin du Lierre

Pour l'utilisation des cabanes, consulter le règlement affiché à l'intérieur de celles-ci.

Des gardes bénévoles sont chargés de faire respecter ce règlement.

**Pour tout renseignement, s'adresser au Pic Vert au 04 76 91 34 33**

Pour tous renseignements : Association Le Pic Vert  
Tél. : 04 76 91 34 33 – Courriel : [contact@lepicvert.asso.fr](mailto:contact@lepicvert.asso.fr)  
Site Web : [www.lepicvert.asso.fr](http://www.lepicvert.asso.fr)